

# Contrat CGT/Macif « Professionnels du Volant »

## Les renseignements utiles

### Qui peut bénéficier de ce contrat ?

- + Toute personne physique adhérente :
  - Soit à la Fédération des Transports CGT
  - Soit à une autre Fédération de la CGT
- + A jour de ses cotisations syndicales auprès de CoGeTise.
- + Occupant d'une manière effective et permanente un emploi dont l'objet principal consiste dans la conduite de véhicules terrestres à moteur pour lesquels la possession d'un permis de conduire est obligatoire et qui demande à bénéficier des garanties du présent contrat.
- + Ou/et ayant besoin du port d'armes dans l'exercice de ses fonctions et travaillant pour une société de transports de fonds.

### Cette assurance protège de quoi ?

Cette assurance sert à la défense de l'outil de travail qu'est le permis de conduire (ou le port d'armes pour les convoyeurs de fonds) dans les limites et avec les restrictions indiquées dans la notice d'information de la Macif.

### Où trouver les informations ?






Sur le site de la Fédération des Transports CGT : <http://www.transports.cgt.fr>

Dans la colonne de gauche sous la rubrique « Vie Syndicale » :



The screenshot shows the website of the CGT (Confédération Générale du Travail) for the transport sector. The header features the CGT logo and the slogan "vivre du fruit de son travail". A navigation menu includes "accueil", "agenda", "liens", "photos", "recherche", and "contacts". The main content area is divided into two columns. The left column, under "Vie syndicale", lists various syndical activities and news items, with the "Le contrat MACIF / FNST" item highlighted in red. The right column, under "L'actualité du site", contains several news articles, including one about the "Le journal de l'Ambulancier N°39" and another about the "AGIR ENSEMBLE ? OU SUBIR EN SILENCE !" initiative.

En cliquant sur le lien dans les derniers articles vous serez dirigés vers les documents suivants :

-  Le formulaire à remplir pour les nouvelles adhésions
-  La déclaration de sinistre à utiliser en cas de demande d'ouverture d'un dossier
-  La notice d'information de la Macif récapitulant les clauses de ce contrat
-  Une publicité de la Fédération pour la défense du permis de conduire
-  Une publicité de la Fédération pour la défense du port d'armes

## Qui sont vos contacts ?

Pour les adhérents à d'autres Fédérations CGT que la Fédération des Transports, rapprochez-vous de votre Fédération. Pour les adhérents à la Fédération des Transports CGT, votre contact privilégié reste le responsable de votre syndicat qui servira de lien avec la Fédération.

A la Fédération des Transports CGT :

Pour les demandes d'ouverture de dossier en cas de sinistre → Sébastien Davy

Pour toutes les autres demandes → Nathalie Brickx

Téléphone : 01.48.18.80.82 (attention ce numéro va changer ; à partir de janvier 2013 il faudra composer le 01.55.82.77.26)

## Comment adhérer ?

Imprimer et remplir lisiblement le formulaire de nouvelle adhésion disponible sur le site de la Fédération des Transports CGT. Le retourner accompagné d'un chèque de 14 € à l'ordre de la Macif à :

Fédération des Transports CGT  
Case 423  
263, rue de Paris  
93514 Montreuil cedex

## Que faire en cas de sinistre ?

Remplir la déclaration de sinistre disponible sur le site de la Fédération des Transports CGT. Joindre tous les documents demandés dans la notice d'information. Joindre également une lettre d'explication justifiant votre demande. Retourner le dossier complet à la Fédération des Transports CGT (voir adresse ci-dessus).